

*Impôt sur les revenus pétroliers—Loi*

Il se trouve que les grandes sociétés au Canada pressent le secteur de la distribution et réalisent des bénéfices de façon à pouvoir protéger leurs arrières dans le secteur de la production, aux dépens des consommateurs. Je le comprends. Mais les petites compagnies de l'Alberta, celles qui sont dynamiques et qui exécutent la plupart des travaux de prospection, ne disposent pas du secteur de la distribution grâce auquel elles peuvent tondre le consommateur. Elles ne peuvent que réaliser des bénéfices d'amont, c'est-à-dire en vendant du pétrole brut et, évidemment, il leur faut vendre au cours mondial qui a énormément baissé. C'est ce qui explique aussi, soit dit en passant, que les automobilistes canadiens soient déçus par le coût dérisoirement bas de l'essence aux États-Unis. Deux raisons expliquent nos prix élevés. D'une part, la taxe est plus élevée, mais ce n'est pas tout. D'autre part, nous sommes en situation d'oligopole. C'est là un bien grand mot dont seul le ministre des Transports connaît le sens. Cela signifie qu'un petit nombre de sociétés, environ quatre ou cinq, y compris Pétro-Canada, contrôlent le raffinage et la mise en marché. Soit dit en passant, le gouvernement n'a pas facilité les choses en fermant la raffinerie de l'est de Montréal.

[Français]

C'est pourquoi le prix de l'essence est élevé, et une des raisons est que le gouvernement conservateur a fermé la raffinerie dans l'est de Montréal et le Nouveau parti démocratique croit que c'était une erreur. Et c'est la raison pour laquelle les Canadiens et les Canadiennes doivent payer plus cher pour leur essence. Par exemple, si on conduit une voiture au Vermont ou à New York, on peut constater que le prix de l'essence est différent.

● (1640)

[Traduction]

J'aimerais proposer que ce qu'il nous faut, c'est un prix fixé au Canada pour le pétrole. Les petits producteurs de l'Alberta ont proposé que le gouvernement leur accorde 20 \$ le baril pour 500 barils et qu'ils lui remboursaient plus tard la différence entre ce montant et le prix mondial qui doit se chiffrer à 15 \$ le baril. Il me semble que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Masse) aurait pu proposer une mesure du genre. On aurait pu l'envisager. Ce serait en quelque sorte un programme de stabilisation. Toutefois, il se peut, comme l'a mentionné le député libéral qui a commenté ce projet de loi, que l'opposition ait déjà employé cette expression. Le gouvernement pourrait en employer une autre. On pourrait parler d'un programme énergétique conservateur, grâce auquel les petits producteurs pourraient souffler un peu.

La suppression de l'impôt sur les revenus pétroliers va être de quelque secours pour certaines sociétés. Cependant, en général, ce sont surtout les grandes sociétés qui vont en bénéficier et non pas les petits producteurs canadiens. C'est une lacune de la politique du gouvernement.

Il y en a également une dans le projet de loi. Je ne pense pas pouvoir proposer un amendement qui y change quoique ce soit. Cependant, je dirai aux députés en quoi consiste, à mon avis, cette lacune. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a annoncé dans un communiqué de presse le 8 septembre 1986 que le gouvernement du Canada supprimerait l'impôt sur les revenus pétroliers à partir d'octobre 1986. Voici ce qu'on peut lire dans ce communiqué de presse:

M. Masse a déclaré qu'on lui avait assuré que les économies réalisées grâce à la suppression de l'impôt sur les revenus pétroliers seraient réinvesties dans la prospection et le développement.

Je demande aux députés, s'ils dirigeaient une société pétrolière et qu'ils recevaient une grosse somme, qu'en feraient-ils? L'utiliseraient-ils pour rembourser leurs dettes ou bien pour acheter des petites sociétés pétrolières canadiennes? Certaines de ces petites sociétés sont dans une situation désespérée. En fait, une des sociétés membres de l'Association des petits producteurs a récemment déclaré faillite. La société albertaine du chef du parti libéral vient de déclarer faillite. Ces petits gisements de pétrole peuvent être achetés à ces sociétés pour 15 \$ le baril ou moins. Pourquoi réinvestir en prospectant? C'est une lacune du projet de loi. Les fonds pourraient être rapatriés. Par exemple, *Imperial Oil* pourrait le rendre à Exxon. Shell pourrait le donner à Texaco. Mobil pourrait envoyer des fonds à New York. Il faut veiller à ce que l'argent économisé par les sociétés pétrolières grâce à la suppression de cet impôt, soit bien réinvesti. Les sociétés peuvent empocher l'argent et disparaître, si je peux m'exprimer ainsi.

J'ai en mains un communiqué que l'IPAC a publié le même jour que le ministre a publié le sien. L'IPAC, c'est la *Independent Petroleum Association of Canada*, qui regroupe les pétrolières de taille moyenne. Ces entreprises se réjouissent évidemment de ce que le ministre ait supprimé la taxe. Elles y voient un premier pas vers le rétablissement de la viabilité du secteur et de la confiance des investisseurs dans l'industrie pétrolière et gazière. Le président de l'IPAC, M. John Howard, en est le porte-parole.

Les membres de l'industrie pétrolière sont renommés pour dire: «Donnez-nous seulement ceci». Une fois qu'ils ont ce qu'ils demandent, ils disent: «Accordez-nous encore ceci, comme seconde étape, puis passez à la troisième». D'abord, ils voulaient être débarrassés de la taxe sur les recettes pétrolières et gazières, et on les en a débarrassés. Ils ont voulu ensuite que les redevances soient réduites, et ils l'ont obtenu aussi. Ils voudront ensuite autre chose. Ils vont exercer des pressions pour faire baisser leurs impôts. Ils ne sont jamais satisfaits. Mon coeur saigne lorsque je songe à ces pauvres sociétés pétrolières.

Dans son communiqué, le président de l'IPAC a déclaré:

A la lumière des entretiens que j'ai eus avec les représentants de nos sociétés membres, je peux dire que le gros des économies réalisées grâce à la suppression de la taxe sur les recettes pétrolières et gazières va être réinvesti dans le secteur... Par suite de l'Accord de l'Ouest, les membres du secteur s'entendent pour réinvestir la plus grande partie de l'argent épargné grâce à la suppression de la taxe sur les recettes pétrolières et gazières.

Attendez un instant. Le ministre de l'Énergie avait reçu l'assurance que cet argent serait réinvesti. Et voici que le secteur parle d'en réinvestir «la plus grande partie». Qui déterminera le montant à réinvestir? Qui donc, sinon les sociétés pétrolières? Rien dans le projet de loi n'empêche une société d'empocher tout simplement l'argent. Rien ne dit que cet argent doit être réinvesti dans le secteur. Ce que je dis, c'est que si nous examinons la situation de cette industrie, nous trouvons maintes raisons qui pourraient l'inciter à ne pas réinvestir cet argent. Peut-être les entreprises ne voudront-elles pas réinvestir l'argent dans la prospection et le développement. Voilà le principal défaut de ce projet de loi.